

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1 septembre 2017

Présents : MAITRE Jean-Louis, SIMERAY Josiane, PARIS Gabriel, FEBVRE Pascal, GUERIN Arnaud, BURON Nicole, LAMBÉY Dominique, CLERC Jean-Philippe, AUCLAIR Daniel, VINCENT Jean-Louis, JOBEZ Lucie, TURIN Christian, TOURNIER Laurence, GUICHARD Bruno

Excusés : ROBÉLIN Anthony

Secrétaire de séance : GUICHARD Bruno

1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Mr le Maire propose d'ajouter en point 17 adhésion au groupement de commande SIDEC

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du compte-rendu du 28 juillet 2017
3. Compte rendu des réunions
4. Salle polyvalente validation des marchés
5. Affouage approbation du règlement
6. Garantie d'emprunt OPHLM
7. Elections sénatoriales
8. Point sur les travaux
9. Aménagement et fonctionnement Maison de l'haut
10. Dossier zéro phyto
11. Conseil municipal d'enfants
12. Aide pour la réfection de l'ANC
13. Rénovation escalier appartement mairie
14. Subvention ELSA
15. Renouvellement association foncière
16. Adhésion au groupement de commandes SIDEC
17. Urbanisme
18. Informations diverses

Le conseil adopte à l'unanimité des présents l'ordre du jour

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

2) APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 28 juillet 2017

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

3) COMPTE RENDU DES REUNIONS

26/08/2017 : les Commenaille'ries

Une belle réussite avec environ 150 spectateurs au premier spectacle et 350 au dernier spectacle. L'entente avec le colombier des arts est aussi un plus qui permet à la fois à des enfants de s'initier au théâtre et au spectacle de rue mais aussi d'apporter une animation supplémentaire. Mr le Maire remercie les conseillers qui se sont impliqués dans l'organisation ainsi que l'ABC et tous les bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cette manifestation.

4) Salle Polyvalente

Mr le Maire rappelle que l'accord du permis de construire qui a été retardé suite au passage à la commission d'accessibilité permet de lancer les travaux. Suite à la consultation les entreprises ont été retenues et il convient de valider les propositions de la commission d'appel d'offre confirmées par le cabinet Cartallier après étude approfondie des dossiers. La consultation donne les résultats suivants faisant apparaître 21 971 € de moins que l'estimatif

N° lot	LOT	Société	Offre
1	Terrassement VRD	SJE	33 697.00
2	Démolition gros œuvre	Sté Palanghi	22 574.81
3	Charpente couverture zinguerie	CFM toiture	4 760.40
4	Menuiseries extérieures	Paget	23 340.65
5	Menuiseries intérieures	Paget	3 371.76
6	Isolation doublage peinture	Filippi	13 028.50
7	Sols collés faïence	Gridello	5 459,80
8	Plomberie sanitaire	DBM	7 044,96
9	Électricité	DME	30 938,54
10	Ravalements extérieurs	Bonglet	9 835.00
11	Métallerie	Métallerie du Revermont	4 815,50
12	Revêtement sol souple	SARL Tachin	7 090,80

total 165 957.73

Délibération N° 1/01/09/2017	Date 01/09/2017
Vu les explications données par M. le Maire Vu les informations complémentaires du Cabinet Cartallier Vu le résultat présenté par la commission d'appel d'offres	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents valide les propositions de la commission d'appel d'offres et mandate Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires pour lancer les marchés et effectuer toutes les opérations afférentes à ce dossier.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

5) Affouage adoption du règlement

Monsieur le Maire explique que cette année il n'y a pas de modification particulière du règlement, mais qu'il convient de désigner les garants, de fixer les dates d'exploitation à respecter ainsi que les parcelles concernées.

Délibération N° 2/01/09/2017	Date 01/09/2017
Vu les explications données par M. le Maire Après relecture du règlement d'affouage Après avoir modifié les dates d'exploitation Après avoir indiqué les parcelles soumises à exploitation	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents adopte le nouveau règlement d'affouage pour la période septembre 2017 à aout 2018 Nomme les garants Christian Turin, Gabriel Paris, Daniel Auclair Le taillis doit être terminé avant le 31 janvier 2018, l'abattage et le façonnage devront être terminés le 15 avril 2018, le débardage le 31octobre 2018. Les parcelles concernées sont les parcelles 30 et 31

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

6) Garantie emprunt OPH du Jura

La commune accompagne l'OPH du Jura dans ses opérations de construction sur la commune notamment en garantissant les emprunts contractés auprès de la CDC. Ces prêts sont issus des différentes opérations de constructions de logements rue des Piochys, Lotissement Sarrazin en deux tranches et Berges de l'étang.

Début 2017 dans un contexte bancaire favorable, l'OPH a pu réaménager sa dette en bénéficiant d'une baisse de marge et d'un allongement de durée sur certains prêts.

Il convient donc pour la commune de délibérer pour confirmer la garantie avec les nouvelles conditions pour les prêts concernés.

Il s'agit de 4 lignes de prêt

Prêt N° 0086 1020 pour un montant de 69 371.50€

Prêt N° 1061 1849 pour un montant de 287 754.64€

Prêt N° 0036 3939 pour un montant de 29 094.54€
 Prêt N° 0044 7272 pour un montant de 209 721.26€
 Soit un total de 595 941.94€

Délibération N° 3/01/09/2017	Date 01/09/2017
Vu les explications données par M. le Maire Vu les informations transmises par l'OPH Vu les informations transmises par la CDC Considérant que cette garantie est la poursuite d'un engagement de la commune Considérant que cette opération fait diminuer la dette de l'OPH	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents accepte de renouveler sa confiance et de se porter garant des prêts de l'OPH du jura tel que présentés ci-dessus. Il mandate Mr le Maire pour effectuer toutes les démarches afférentes.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

7) Elections sénatoriales

Monsieur le Maire rappelle que les élections sénatoriales sont fixées au dimanche 24 septembre 2017. Les délégués et suppléants ont été élus lors de la séance du 30 juin 2017 comme titulaire Jean Louis Maitre, Jean Philippe Clerc, et Arnaud Guérin. Suite à une indisponibilité de ce dernier ce sera la première suppléante qui le remplacera à savoir Lucie Jobez.

Mr le Maire présente aux conseillers les différentes publications qu'il a reçu. A ce jour une demande de rencontre a été déclinée pour incompatibilité d'emploi du temps avec Mme Marie Christine Chauvin. Ont envoyé des documents : Mr Philippe Antoine, Mme Sylvie Vermeillet, Mr Dominique Chalumeaux, Mme Marie Christine Chauvin, Mr Jean Pascal Fischère.

Une réunion publique a été organisée en mairie de Commenailles par Mme Vermeillet et Mr Fischère.

Pour les personnes concernées par ce scrutin, Mr Le Maire rappelle que des documents sont à retourner en préfecture.

Mr le Maire explique également le déroulement des élections en attente de la circulaire préfectorale : le scrutin se déroule à Lons le saunier avec un premier tour le matin. Ensuite a lieu le dépouillement. A la suite du dépouillement et en fonction des résultats un 2ème tour peut avoir lieu l'après-midi à partir de 15 h 00. Les grands électeurs doivent donc prévoir de rester pour voter pour les deux tours. En cas d'absence ils sont pénalisés par une amende de 100 €.

8) Point sur les travaux

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux en cours :

- La rénovation de l'appartement au-dessus de la mairie est terminée depuis début août et le logement est loué à Mme Medigue Béatrice.
- Le démarrage des travaux pour la rénovation de la salle polyvalente et pour l'accessibilité de l'ancienne poste devrait se faire courant septembre. Ils devraient durer environ 3 mois.
- Le devis d'éclairage pour l'esplanade vers le monument aux morts et l'éclairage des marches et du portail d'accès des écoles s'élève à 3 810.85 € HT. La réflexion va être poursuivie pour voir si une solution moins onéreuse ne pourrait pas être trouvée. Rendez-vous est pris pour le mardi 05/09/2017.
- Un devis pour des panneaux de signalisation de la rue des Berges de l'Etang a été demandé et validé pour un montant de 357.02 € HT. Les panneaux ont été livrés et devraient être installés courant de l'automne.
- Les corbeilles au-dessus des ouvertures du salon de coiffure ont été posées.
- L'ossuaire a été commandé auprès de l'entreprise Tannier pour un montant de 1 800 €.
- Le nouveau plan informatisé du cimetière est en cours de reprise pour arriver à un plan utilisable avant la fin de cette année. Les derniers éléments manquants pour le terminer devraient être en notre possession avant la fin septembre.
- Mr Le Maire rappelle la volonté de travailler sur l'aspect général du cimetière et les objectifs : le postulat de base est de rendre un aspect plus agréable visuellement au cimetière, particulièrement dans sa première partie ; éviter les traitements phytosanitaires, redéfinir le règlement pour les interventions des entreprises afin de ne pas avoir à supporter des dégradations dues à l'emploi de véhicules trop importants.
- Des entreprises ont été contactées et certaines ont fait des propositions sur l'aménagement des allées, la reprise des écoulements des eaux pluviales. Les propositions d'aménagements des allées ne prennent toutefois pas complètement la volonté de ne plus passer de produits phyto sanitaires et toutes les entreprises n'ont pas répondu. Pour celles qui ont répondu il faut demander des compléments d'information. En fonction des devis les travaux seront programmés en totalité ou partiellement dans le budget 2018 et suivants.
- Une partie communication devra être mise en place afin de bien expliquer aux habitants ce que nous voulons faire avec le nouvel aménagement du cimetière.
- La procédure de reprise des tombes en état d'abandon est arrivée à terme pour la première partie. Cela nous permettra de réaliser les premiers travaux d'aménagements hors allées. Ce travail sera réalisé par les services municipaux.

9) Aménagement et fonctionnement de la maison de l'Haut

- La Maison de l'Haut : après la première occupation par le CPIE : les retours sont bons concernant la qualité des locaux. Malgré tout il reste quelques améliorations à apporter. Mettre des lisses et des cimaises pour ne plus avoir d'accrochage directement sur les murs, rénover un ou les deux anciens meubles pour mettre la vaisselle et différents matériels ou produits. Prévoir la construction d'un petit abri pour les différents matériels d'extérieurs.
- Les tapis à chaque entrée n'ont toujours pas été posés l'entreprise est venue prendre les mesures et passer la commande.
- Monsieur Bruno Guichard a réalisé un plan d'aménagement pour la placette devant. Il reste à valider ou amender cette proposition avant de demander des devis pour inscription au budget 2018.
- Le géomètre est passé pour le bornage du petit morceau de la parcelle voisine que nous voulons acheter pour permettre le passage des engins tout autour du bâtiment. Une fois les documents reçus nous prendrons l'attache du notaire.
- Nous devons également faire une estimation des coûts pour la clôture à mettre en place tout autour de la parcelle.

Pour les locations ou utilisations de ces locaux ce seront maintenant les mêmes modalités de demandes et d'entretien que pour toutes les salles. Un règlement est en cours d'élaboration de même que pour la salle polyvalente et la salle de convivialité.

Avant chaque utilisation une visite et un état des lieux sera fait, des cautions seront demandées et les clefs devront être demandées en mairie.

10) Dossier Zéro Phyto

Mr le Maire rappelle que nous nous sommes engagés pour aller vers une utilisation zéro phyto et que pour ce faire nous avons fait appel à la FREDON pour nous aider dans le montage de ce dossier. Nous l'avons reçu fin juin 2017 et chaque conseiller en a été destinataire. Il nous faut donc maintenant prendre des décisions par rapport aux préconisations qui sont faites et présenter un projet pour faire appel à subvention auprès de l'agence de l'eau. Par ailleurs dans le cadre des réaménagements du cimetière nous avons également cette volonté d'aller vers du zéro phyto et il conviendrait de rechercher si une partie des investissements qui seront nécessaires ne pourraient pas faire l'objet de subvention.

Monsieur le Maire propose de créer un groupe de travail sur ce sujet avec un objectif de propositions à valider au conseil de fin septembre.

Bruno Guichard, Jean Louis Vincent, Jean Louis Maitre, Gabriel Paris, Daniel Auclair. Ce groupe se réunira le Mercredi Après-midi 4 octobre à 14h00.

11) Conseil Municipal d'enfants

Monsieur le Maire rappelle que dans le courant de l'année 2016/2017 avait été abordé la question de la création d'un conseil municipal d'enfants. Ce dossier avait fait l'objet de contact avec les écoles. A ce jour le dossier n'a pas avancé et Mr le Maire souhaite que ce conseil municipal de jeunes soit créé en 2018.

Un contact sera pris avec les enseignants pour relancer la coopération souhaitée. Il s'agit de se faire accompagner sur la partie explicative et sensibilisation. L'organisation des élections et du fonctionnement restera sous maîtrise de la municipalité.

12) Aide pour la mise aux normes des Assainissement non collectif

Monsieur le Maire explique que lors de la réunion du SIEA (Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement) de Bletterans il a été précisé qu'en 2017 et 2018 des subventions seraient disponibles pour les travaux de réhabilitation des installations ANC, mais que pour 2019 rien n'était certain car ce serait sur un autre programme. Pour cela il faut prendre contact avec le SIEA pour l'envoi des dossiers de réhabilitation et pour toutes les questions techniques, il faut s'adresser directement à Pierrick Boisson 06 30 79 41 91.

13) Rénovation escalier appartement Mairie

Monsieur le Maire explique que suite aux travaux réalisés par les personnels de l'ADLCA de Bletterans et au vu de la bonne qualité de ceux-ci dans l'appartement sis au-dessus de la mairie il a demandé un devis pour la réfection des peintures dans l'escalier qui mène aux deux étages de ce bâtiment. En effet du côté face extérieure certains endroits sont salpêtrés et la peinture se décolle et à d'autres endroits l'usage et le temps ayant fait leur œuvre il est indispensable de faire une rénovation de ces escaliers.

Monsieur le Maire a reçu un devis qui s'élève à 3 481.35€ HT qui permet de laver, nettoyer, gratter et préparer toutes les surfaces, de passer une feuille de papier de verre sur les côtés en placo plâtre et ensuite de faire les peintures en deux couches sur une superficie de 165 m².

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à ce devis pour l'inscrire au budget 2018.

Délibération N° 4/01/09/2017	Date : 01/09/2017
Vu les explications données par M. le Maire. Vu la qualité de la prestation précédente Vu le montant du devis	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents accepte le devis présenté par l'ADLCA et mandate Mr le Maire pour l'inscrire au budget 2018 et engager les travaux dès le budget voté

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

14) Demande de subvention ELSA

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu une demande de subvention de l'association ELSA qui œuvre depuis 2010 auprès des personnes âgées en menant des actions et des animations pour qu'elles gardent un minimum d'activités et fassent des rencontres pour les sortir de la solitude.

Depuis la fondation de cette association la commune lui apporte un soutien financier. Mr le Maire propose donc de continuer à soutenir celle-ci dont l'importance dans notre monde rural n'est plus à démontrer.

Il fait également part de la création d'une nouvelle association qui domicilie son siège à Commenailles. Suite au travail réalisé avec le Cluster Jura et les pisciculteurs ceux-ci ont décidé de se fédérer au sein d'une association afin de poursuivre ensemble le travail initié et de mettre en place des actions pour pérenniser et développer la pisciculture. Ce travail aura une incidence sur le développement économique de la partie nord de la CCBHS, sur le développement touristique en imaginant de nouveaux produits touristiques et sur la protection des étangs en proposant aux propriétaires privés de les faire gérer et d'ainsi mieux les valoriser. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 100 € pour aider à démarrer cette association importante pour le territoire.

Délibération N° 5/1/09/2017	Date : 01/09/2017
Vu les explications données par M. le Maire Vu l'action sociale de l'association ELSA Vu l'importance que pourra avoir l'association des pisciculteurs	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents propose une subvention de 150 € pour ELSA et pour l'association des pisciculteurs de 100 €.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

15) Renouvellement association foncière

Monsieur le Maire explique que le mandat des membres du bureau de l'association foncière de remembrement arrive à échéance au 31 12 2017 il faut en renouveler les membres. Le conseil municipal doit désigner 4 propriétaires, Mr le Maire étant membre d'office.

Les membres précédemment désignés étaient : Jean Bourdy, Jean Jacques Gallet, Richard Lacroix, Martin Michel.

Monsieur le Maire propose de reconduire ces personnes

Délibération N° 6/1/09/2017	Date : 01/09/2017
Vu les explications données par M. le Maire Vu l'obligation de renouvellement des membres de l'AF	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents propose de reconduire les membres actuellement désignés pour un mandat de 6 ans il s'agit de Jean Bourdy, Jean Jacques Gallet, Richard Lacroix, Martin Michel.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

16) Adhésion au groupement de commande SIDEC

Monsieur le Maire explique qu'il convient de confirmer notre adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté en tant que membre. Il convient donc d'accepter les termes de l'acte de commande constitutif, d'autoriser l'adhésion de la commune au groupement de commande, d'autoriser Mr le Maire à signer les actes qui en découlent, d'autoriser le représentant coordinateur à signer les marchés, de s'acquitter de la participation financière de 90 € par an pendant deux ans et de donner mandat au syndicat Intercommunal d'Energies d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives.

Les frais de fonctionnement sont établis en fonction du volume global annuel de fonctionnement selon une formule prédéfinie et une contribution d'adhésion forfaitaire.

L'objet de cette opération est de réduire encore le montant de la facture d'électricité communale.

Délibération N° 7/1/09/2017	Date : 01/09/2017
Vu les explications données par M. le Maire Vu l'objet de la convention	Le conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents accepte la proposition de convention et mandate Mr le Maire pour signer tous les actes afférents et donner toutes les informations nécessaires.

Nbre de conseillers en exercice	Présents	POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	14	14	0	0

17) Urbanisme

Déclarations de travaux déposés :

Holding Pascal FEBVRE – Bardage PVC sur pignon Nord couleur crème ton Chaux - 1225 rue de la Bouderonne – Le Villarnier

ROUSSEL Morgan – Mise en place 2 baies vitrées dans ouvertures existantes – 940 Rue des Forges –

Déclaration de travaux refusée :

Permis de construire déposés :

MORON Régis – extension maison d'habitation – Rue de la Perche – La Piotière (2^{ème} permis)

LUHRING Frank : abri de jardin– 1010 Rue de l'Haut – Le Vernois (2^{ème} permis)

Permis de construire refusés :

LUHRING Frank : abri de jardin et abri à cheval – 1010 Rue de l'Haut – Le Vernois

Permis de construire accordés :

PUTIGNY Maxime : construction d'une maison d'habitation – Rue Sarrazin (2^{ème} dépôt)

GAEC DE LA CORNE/CAUVARD Guillaume : Tunnel de stockage – Rue de l'Haut – Le Vernois-

18) Informations diverses :

Présentation du rapport annuel d'activité du SYDOM

Inauguration esplanade du souvenir 16/ 09/ 2017 à 10h30

Inauguration maison de l'haut 10/11/2017 à 10h30

Remise des médailles de la famille 1/10/2017 à 11h00

Le Maire,

Jean-Louis MAITRE